

Séance du 05 avril 2023 - 18 h 30

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick ORTH, Maire.

Etaient présents : Mmes Mrs BRANGER Michaël – SAUVIAT Patrick (adjoints) – WONG Sylvette – GEVRIL Didier – PETIT Christian – BORDEZ Sophie

Absents excusés : Mmes Mrs BELZACKI Catherine (pouvoir à Christian PETIT) – DESNOS Gérard (pouvoir à Michaël BRANGER) – ETIENNE Corinne (pouvoir à Patrick ORTH) – FONTAINE Dominique (pouvoir à Patrick SAUVIAT)

M. Christian PETIT a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Information des décisions prises par M. le Maire
- Compte administratif 2022
- Compte de gestion 2022
- Affectation du résultat 2022 au budget 2023
- Travaux de la mairie – avenants
- Aménagement du local archives
- Attribution de subventions
- Aide à la voirie des lotissements privés
- Vote des taux d'imposition
- Communication du montant des indemnités perçues par les élus en 2022
- Convention avec la commune d'Ervauville pour le dispositif Medadom
- Indemnité de l'agent recenseur
- Budget 2023
- Fête du 05 août
- Illuminations de Noël
- Affaires diverses

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2022.

Information des décisions prises par le maire

Par délibération n° 2020-37 du 06 novembre 2020, M. le Maire dispose de délégations. Les décisions suivantes ont été prises depuis la dernière réunion :

- Décision 2023-01 : demande de subvention au Département pour travaux de mise aux normes du Jardin du Souvenir : coût 2 229.17 € HT – subvention demandée à 80 % soit 1 783 €.
- Décision 2023-02 : demande de subvention au Département pour travaux de peinture de la grille du cimetière, fournitures de gabions et de vitrines d'affichage : coût 1 972.34 € HT – subvention demandée à 80 % soit 1 578 €

Pour information, ces subventions ont été attribuées.

2023-01 – Compte administratif 2022

Sous la présidence de M. Christian PETIT, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 qui présente les résultats suivants :

- Fonctionnement :
 - o un excédent de 326 915.17 €
- Investissement :
 - o un excédent de 78 710.25 €
 - o des restes à réaliser de 200 000 € en recettes et de 287 749 € en dépenses.

2023-02 - Compte de gestion 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la commune dressé par le comptable, présentant les mêmes résultats que le compte administratif.

2023-03 - Affectation des résultats de 2022 au budget 2023

Le Conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats d'exploitation 2022 au budget 2023 à savoir :

- o 317 876.42 € à la section de fonctionnement
- o 9 038.75 € à la section d'investissement

2023 -04 – Travaux de la mairie – avenants

Concernant les travaux de la mairie et du logement communal, les avenants suivants sont acceptés à l'unanimité :

Lots	Entreprise	Objet	Montant € HT avenant
4 - Isolation - plâtrerie	SARL AMG	plus-value cloisons + trappe	954.00 €
6 -Plomberie - sanitaires	LTM	remplacement douche et wc	5 106.23 €
7 - Chauffage - eau chaude sanitaire	LTM	plancher chauffant salle de bain	801.14 €
Total			6 861.37 €

Des travaux complémentaires sont acceptés afin de permettre un accès à la salle de bain sans marche. La douche est donc remplacée, ainsi que les toilettes.

La réalisation de la chape de la salle de bain est estimée à 500 € HT et validée par le conseil municipal. L'avenant correspondant sera fourni pour la prochaine réunion.

Une subvention du PETR est en attente.

Aménagement du local archives

L'aménagement du local archives est à prévoir, afin de demander une subvention au Département, avant le 15 avril. Les prescriptions conseillées pour le mobilier seront respectées.

2023-05 - Attribution de subvention au CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la subvention suivante :

- CCAS de Foucherolles : 2 000 €

Cette somme est inscrite à l'article 6573 du budget communal 2023.

2023-06 - Attribution de subventions

Le syndicat intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin en Goële demande une subvention de 200 € pour participation aux frais de fonctionnement du gymnase. Un élève de Foucherolles fréquente cet établissement. Le conseil municipal souhaite des explications sur l'utilisation de la subvention demandée. Il ne l'inscrit pas à la liste des subventions attribuées pour le moment.

Le conseil municipal, accorde les subventions suivantes :

- à 10 voix pour et 1 abstention (M. Petit) :
 - o Les Croquettes de l'Espoir : 300 €
 - o Association Miniku : 300 €
 - o Amitié Ervauilloise : 200 €
 - o EPONA : 200 €
 - o Union Nationale des Combattants du Loiret : 200 €
 - o Association des secrétaires de mairie du Loiret : 200 €
 - o Fondation du Patrimoine Centre Val de Loire : 100 €
- à 8 voix pour - 1 abstention (M. Petit) - M. Branger et M. Sauviat ne prennent pas part au vote :
 - o Association Les Mésanges de Foucherolles : 1 000 €

Soit un total de 2 500 € inscrit à l'article 6574 du budget communal 2023.

2023- 07 – Aide à la voirie des lotissements privés

Le conseil municipal vote à l'unanimité, une participation annuelle sur les travaux de voirie du lotissement privé comme suit :

- 3 500 € pour le Bois des Hayets

En 2022, il a été attribué une participation de 1 500 € sur les travaux de voirie du lotissement du Bois des Hayets – route des Papillons. Celle-ci n'a pas été utilisée. L'association demande à bénéficier de cette participation sur 2022 – 2023 – 2024 et 2025 en une seule fois pour aider au financement de travaux de voirie plus importants.

Le conseil municipal vote à 10 voix pour – M. Branger ne prend pas part au vote :

- 6 000 € pour le Bois des Hayets – route des Papillons - se rapportant aux années 2022
2023 – 2024 – 2025

Cette aide est apportée par le paiement direct d'une entreprise qui intervient pour la réalisation de travaux de voirie, selon les besoins émis par le bureau des lotissements.

L'assemblée générale du lotissement du Bois des Hayets (grand bois) est à venir. M. le Maire demande quelle est la position du conseil municipal pour une éventuelle reprise par la commune. Les questions d'éclairage public, de reprise totale ou partielle des espaces verts et de la voirie sont évoquées. Concernant la voirie, il est noté que l'ensemble de la voirie (route, accotements, fossés) et espaces verts ne forment qu'une seule parcelle cadastrée. Le conseil municipal, sauf M. Petit, se prononce favorable à la reprise de la voirie et espaces verts. Le conseil municipal s'oppose à tout projet futur d'éclairage public dans le lotissement par la commune, en cas de reprise. M. le Maire transmettra ces avis lors de l'assemblée générale.

2023-08 – Taux d'imposition

Par délibération du 08 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFB : 33.86 %

TFNB : 37.37 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le conseil municipal, décide, à 9 voix « pour » et 2 voix « contre » (M. Branger – M. Desnos) de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 comme suit :

Taxe foncière bâti	taux : 33.86 %	produit : 100 226 €
Taxe foncière non bâti	taux : 37.34 %	produit : 9 596 €
Taxe d'habitation	taux : 10.07 %	produit : 11 519 €
Soit un produit attendu de 121 341 €.		

Le produit inscrit au budget (article 73111) est de :

121 341 € (TFb + TFnb + TH) – 14 573 € (coefficient correcteur) = 106 768 €

Et 49 757 € en dépenses au titre du FNGIR.

Communication du montant des indemnités perçues par les élus en 2022

Selon l'article 5211-12-1 du code général des collectivités territoriales, un état des indemnités perçues au cours de l'année 2022 par les élus doit être communiqué au conseil municipal avant l'examen du budget.

Nom et prénom	Fonction	Indemnités brutes de fonction perçues
ORTH Patrick	Maire	9 497.89 €
	Vice-président SIIS	1 709.64 €
PETIT Christian	Adjoint	778.65 €
BRANGER Mickaël	Adjoint	3 134.28 €
SAUVIAT Patrick	Adjoint	2 304.28 €

Convention avec la commune d'Ervauville pour le dispositif Medadom

Le projet de convention entre les deux communes n'a pas été proposé par la mairie d'Ervauville. Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

Une réunion publique aura lieu prochainement pour une démonstration de l'utilisation de ce système de télémedecine.

La participation annuelle de la commune de Foucherolles est d'environ 1 900 €.

2023-09 - Indemnité de l'agent recenseur

Le recensement de la population s'est déroulé du 19 janvier au 18 février 2023 pour la commune de Foucherolles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, alloue une indemnité de 1 000 € à l'agent recenseur ayant également effectué la mission de coordonnateur.

Cette somme sera inscrite au budget 2023.

Le conseil municipal charge M. le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

2023- 10 – Budget 2023

Le conseil municipal établit et vote à l'unanimité le budget communal 2023 qui s'équilibre à :

- 533 577.42 € en recettes et dépenses de fonctionnement
- 319 549.00 € en recettes et dépense d'investissement.

Fête du 05 août

Plusieurs idées de spectacle sont proposées pour la fête du 5 août prochain :

- Feu d'artifice : difficile à prévoir en cas de canicule
- Spectacle des jets d'eau : il est souhaité ne pas organiser le même spectacle deux ans de suite
- Spectacle de jonglage de feu : la commune d'Ervauville en organisant un le 14 juillet, il est préférable de trouver une autre proposition.
- Théâtre itinérant des Quatre Vallées : l'organisateur propose une date entre le 20 et le 25 août. Le coût est d'environ 2 500 €, pouvant bénéficier d'une subvention culture. Des renseignements complémentaires seront demandés par rapport à la date, aux horaires, aux modalités d'hébergement...

Il est convenu de laisser l'association des Mésanges de Foucherolles organiser la fête du 5 août, avec participation de la commune pour la musique et le jeu gonflable.

Illuminations de Noël

De nouvelles illuminations seront choisies prochainement, afin de pouvoir déposer une demande de subvention au Département avant le 15 avril.

Affaires diverses

L'abattage d'arbres est prévu sur l'espace commun du Bois des Clercs. Un devis sera demandé concernant les résineux morts, le long du chemin derrière le bois des Hayets.

Une reprise d'enrobé à froid concernant un nid de poule sera faite par les élus sur la voirie du Bois des Clercs.

M. le Maire remercie les élus présents et la secrétaire de mairie pour l'aide apportée lors du déménagement de la mairie.

M. Petit fait lecture des deux premiers paragraphes de « la charte de l' élu local », document que le Maire avait lu et distribué lors de la mise en place des élus en juin 2020 :

- 1- l' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité
- 2- dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Il s'adresse ensuite à M. Branger, à propos des gravats de la mairie qu'il récupère pour son usage personnel, alors qu'il pourrait les utiliser à reboucher des trous dans les chemins communaux. Qu'il récupère des démolitions privées, pourquoi pas, mais ceux de la mairie, non. Ce à quoi il répond qu'il a déjà rebouché des chemins ; oui, mais ce sont des chemins qu'il utilise pour son activité professionnelle. Il n'éprouve en aucun cas la nécessité d'entretenir ceux qu'il n'utilise pas ! Il aurait dû en être avertir, alors qu'il connaît très bien son village. A une ancienne demande de la part de M. Petit de combler deux énormes ornières dans le domaine public à la sortie de son champ dues au passage du tracteur, il lui répondit qu'il n'avait pas de gravats.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire, Patrick ORTH



Le secrétaire, Christian PETIT

